

Courrier de Tourcoing

JOURNAL REPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS : 6 mois fr. 2.50
 un an fr. 5.00

Rédaction & Administration
 1 bis, Rue de Renais, TOURCOING

INSERTIONS : Annonces à ligne, 15 cent.
 Réclames id. 40 cent.
 Demandes d'emploi : id. 10 cent.

LE COURRIER DE TOURCOING
 est en vente :

au Débit de tabacs, Grand-Place
 chez M. Duquenooy, débitant de
 tabacs, rue d'Anvers.
 chez M. Cyrille Vannesbuis li-
 braire, rue de la Dîme.
 chez M. Emile Vannesbuis, libraire
 de du Midi
 Aux Bibliothèques de la Gare
 (intérieur et extérieur)

DÉSARMEMENT

M. Jaurès écrivait il y a quelque
 temps que la Triple-Alliance consti-
 tuait un contre poids nécessaire aux
 ambitions visées de la France et de
 la Russie. C'est ignorer volontaire-
 ment que le pacte conclu entre Bis-
 marck, Tisza et Crispien notablement
 devança la conclusion de l'accord
 franco-russe, mais passons.

M. de Pressencé trouve abominable
 que certains esprits français songent
 encore à prendre une revanche sur
 l'Allemagne. Pour tout dire, il n'ad-
 met pas que nous ayons conservé l'es-
 poir de rentrer en possession, des
 provinces perdues, et, s'il était pour
 quelque chose dans les conseils du
 gouvernement, il donnerait sans doute
 les Vosges et la Meurthe-et-Moselle
 plutôt que de réclamer la dénonciation
 du traité de Francfort.

L'ex-professeur Herve, qui com-
 plette avantageusement le trio, est
 encore plus carré. Si la France, dit-il
 venait à être attaquée par une nation
 quelconque, il répondrait à un ordre
 de mobilisation « par la grève des
 réservistes d'abord, par l'insurrection
 ensuite ».

Tout cela pour nous apprendre
 que la guerre est une chose odieuse
 et barbare et qu'il faut absolument
 éviter à l'avenir toutes les luttes entre
 nations et tous les appels à la force !
 Nous ne sommes pas loin d'être
 d'accord avec eux du moins en ce
 qui concerne l'idée malthusienne qui
 les inspire. Tout en réprouvant les
 expressions inacceptables qu'ils se
 complaisent à employer, nous pen-
 sons comme eux que la guerre devrait
 être impossible par l'entrée et la
 généralisation de l'arbitrage dans les
 relations entre grandes puissances.

Mais tant que l'innovation de La
 Haye n'aura pas mieux répondu aux
 espérances des amis de la paix, tant
 que nous serons exposés à voir se
 renouveler d'aussi sanglants conflits
 que celui qui dure depuis seize mois,
 force sera bien à toutes les nations
 de l'Europe — à la France comme
 aux autres — de songer à se défendre
 et de ne rien négliger pour toujours
 être au état de faire face à une
 agression imprévue.

Une fois cet hommage rendu aux
 sentiments pacifiques et déboussés
 des grands « désarmistes » de l'inter-
 nationale, il nous reste à établir
 la chose sera facile, que MM. Jaurès,
 de Pressencé et Herve ne sont
 guère logiques avec eux mêmes.

Vouloir le désarmement général
 des nations, ce serait bien... si c'était
 possible. Mais, le préparer, entre les
 parties, ce serait mieux encore.
 Or il n'est intraitable tous les trois
 à ce point de vue. Quelqu'un n'a pas

la platitude de céder à toutes les in-
 jonctions est immédiatement pris
 pour un ennemi de l'ordre social et
 traité comme tel. C'est sur leur
 plaisir qu'on a montré le chemin de
 l'étranger à des milliers d'instituteurs
 et d'institutrices congréganistes après
 les avoir proprement dépeuplés de
 leur petit patrimoine ; c'est encore
 pour leur être agréable et pour se
 concilier leurs bonnes grâces que le
 gouvernement poursuit avec tant de
 vigueur un débat dont l'issue sera
 une nouvelle menace pour la liberté
 de conscience.

Que nous parle-t-on de désarmement dans de pareilles conditions ?
 Avant d'y songer entre nations, il
 serait de beaucoup préférable de
 l'expérimenter chez nous. C'est ainsi
 qu'il serait bon de prêter en principe
 que nul ne pourra être inquiété ou
 molesté pour ses opinions et que
 chacun conserve le droit de penser et
 de parler comme bon lui semble, sous
 la seule réserve de ne nuire en rien
 au droit qu'ont tous ses voisins.

Et s'il n'y a pas de désarmement
 les premiers, sinon à ceux qui, depuis plusieurs
 années, ont pris en tout et partout la
 détestable habitude de tirer à boulets
 rouges sur quiconque n'est pas de
 leur avis et qui n'ont que le mot de
 prison à la bouche quand on ne leur
 demande que la liberté !

Qu'on essaie d'abord de ce moyen
 de désarmement, lequel est à la
 portée de toutes les bonnes volontés.
 Après quoi nous serions plus forts, et
 la France, mieux unie, pourrait exa-
 miner plus tranquillement la question
 du désarmement.

A MM. Jaurès, de Pressencé et
 Herve d'attacher le grelot. Nous les
 regardons faire.

Paul ERNST.

INFORMATIONS

Le Sénat avait à son ordre du jour de rentrée
 la proposition de loi — retour de la Chambre —
 relative au repos hebdomadaire obligatoire.

Il en a repoussé l'urgence, la question étant
 assez délicate pour ne pas être tranchée avec
 précipitation. Mais l'urgence n'ayant pu se faire
 sur la fixation du jour de repos, bien que le
 gouvernement se soit prononcé pour le repos
 collectif du dimanche, le projet a été renvoyé à
 nouvel examen de la Commission.

Entre temps le Sénat a essayé d'entamer la
 discussion d'une proposition de loi tendant à
 compléter la loi de 1894 sur les habitations à bon
 marché, mais, là aussi, il a fallu s'arrêter, des
 pourparlers avec le ministre des Finances étant
 nécessaires.

Enfin après avoir voté en principe l'autorisation
 des communes, ou la municipalité n'a pas la
 disposition de la police, d'exercer un recours
 contre l'Etat, au cas où elle serait à répondre de
 suites d'un dévirement, le Sénat s'est ajourné
 au mardi 6 juin. En tête de l'ordre du jour est
 la proposition relative à l'assistance aux vieillards.

La Chambre s'est ajournée au lundi 5 juin
 pour reprendre la discussion du projet de loi sur
 la Séparation des Eglises et de l'Etat, qu'elle a
 laissés à l'article VIII. Le gros débat a porté
 pendant plusieurs séances sur l'article VI qui a été
 finalement voté par 290 voix contre 254.

Il s'agit que des fabriques et associations pourra-
 être constituées devant le Conseil d'Etat ; 1° en cas
 de cessation dans l'association existante ; 2° création
 d'associations nouvelles, par suite d'une modifi-
 cation dans le territoire ecclésiastique ; 3° et dans
 le cas où l'association n'est plus en mesure de
 remplir son objet.

Dans des séances spéciales de matin, la Cham-
 bre continue à discuter le régime des spiritueux
 et notamment les moyens de répression de la
 fraude sur les vins.

Elle a aussi entamé la discussion d'un projet
 de loi qui, pour protéger l'industrie lyonnaise,
 propose la création de droits sur les ponges et
 autres solvants antiques et surtout de ceux
 déjà existant sur les tissus de soie pure d'origine
 européenne.

gés ni commissionnés, qui ont accompli deux
 années de service et sont présentés comme sou-
 ventes indispensables de famille.

Parmi les pièces à présenter par les intéressés
 figurant : un certificat attestant une instruction
 suffisante, un procès-verbal d'enquête de la gendar-
 merie et un avis du préfet.

Les militaires réalisent dès à présent les condi-
 tions prévues adresseront leur dossier à leurs
 chefs de corps qui prononceront leur envoi im-
 médiat en congé sous limitation de nombre.

Les militaires de la classe 1902 qui réaliseraient
 ces conditions en novembre prochain seront ren-
 voyés en même temps que la classe 1901.

Des militaires seraient, paraît-il, autorisés
 à faire le service de garçons de café ou de res-
 taurant dans des établissements de certaines villes
 de garnison.

Le ministre a donné des ordres pour faire
 cesser les faits signalés, s'ils sont reconnus exacts.
 Nous croyons qu'il n'y a pas eu, à proprement
 parler, d'autorisations de ce genre données par
 des chefs de corps, mais que le dimanche surtout
 les conditions de ces permissionnaires vont indi-
 viduellement servir dans divers établissements
 tenus parfois par leurs parents.

La température est radicalement à temps pour
 laisser toutes ses promesses à la récolte qui n'a
 eu de bien si préventif.

Déjà, dans le Cher notamment, ont en-
 dommagé cependant les arbres-arbrutiers.

Dans l'Yonne la vigne en a aussi un peu souf-
 fert pendant généralement la vigne se déve-
 loppe dans de bonnes conditions. Après un
 débouvement très précoce l'essor avait bien été
 arrêté par les fraîcheurs, on peut même dire les
 froûds de la dernière quinzaine d'avril et d'une
 bonne partie du mois de mai, mais il a repris et
 les formes apparence nombreuses et bien venues.

On peut ainsi passer la revue du vignoble fran-
 çais : généralement, sur tout le littoral méditer-
 ranéen, dans la Provence, le Midi, le Roussillon,
 la partie est de la vallée de la Garonne, souvent
 moins grande sur les plants durs, tels que les
 carrosses.

Le Béarn promet une belle récolte.
 Les notes est satisfaisante aussi pour le Lan-
 guedoc, l'Armagnac, la Gascogne et les Landes.

Il n'y a guère que les vieilles vignes du bas
 Arno que les phylloxères a fait de sensibles
 progrès qui annoncent inférieurement.

Le vignoble bordelais a bel aspect et pourra
 fournir à un rendement à peu près semblable à
 celui de l'an dernier, si tout va bien.

Le Dordogne présente une situation analogue.
 Il en est de même en Anjou. La Touraine permet
 d'espérer une bonne récolte, ainsi que le Loir-et-
 Cher, le Cher, l'Orléanais et les régions du Centre,
 Allier et Nivernais.

La Champagne sera bien partagée ainsi que
 le Lorraine et les Vosges si les gelées tardives et les
 maladies cryptogamiques ne viennent pas prélever
 un tribut trop fort.

La Basse-Bourgogne se présente dans des condi-
 tions analogues. Rappelons qu'en Bourgogne,
 les cépages de bons crus sont moins chargés de
 fruits que les gamays.

Les raisins sont assez abondants dans le Beau-
 jolais et la Maçonnaise.

L'Auvergne enfin promet une belle année.

Nous avons déjà dit que l'Algérie pourra,
 malgré quelques gelées locales, fournir du vin en
 quantité suffisante.

La plupart des ouvriers ruraux ne connais-
 sent pas les conditions favorables offertes par la
 Caisse nationale des retraites, ils ne plaignent guère
 leurs économies qu'à la Caisse d'épargne ou à
 la caisse d'épargne.

Le ministre de l'Agriculture rappelle le principe
 très libéral de la loi de 1893, qui a permis aux
 sociétés d'établir des modes divers pour le service
 des pensions de retraite ou d'invalidité, soit au
 moyen du livret individuel, soit au moyen de
 fonds communs.

Il indique les avantages accordés à ce dernier
 système : 1° l'intérêt de 4 fr. 50 % par la caisse
 nationale des retraites ; 2° quart de versement ;
 3° 4 fr. par membre participant des sociétés qui
 assurent le service de la maladie et celui de la
 retraite ; 4° 0,50 cent. par membre participant
 des sociétés ne visant qu'un seul de ces services.

La loi est en ce qui concerne un véritable
 monument d'incertitudes. Ainsi tout le monde
 n'est pas d'accord, surtout le gouvernement.
 M. Rouvier ne paraît que rarement aux séances
 de la Séparation se discute. Il semble que du
 reste très bureau que les choses traquent un
 longuement. D'abord au moins les choses traquent
 au sein du parti et des retraités, au de l'impôt
 sur les revenus dont il ne veut pas. Puis il n'est
 pas sans espérer que, de guerre lasse, le Chambre

lui demande elle-même de négocier avec Rome,
 afin d'arriver à un nouveau « modus vivendi ».
 Mais c'est à Rome qu'il rencontrera des difficul-
 tés insurmontables, s'il persiste à vouloir exiger
 comme un précédent qu'il y pense, que le Saint-
 Siège lui accorde la nomination des desservants.

Parmi la majorité même, on semble obsédé
 par ce débat interminable qui a le don de faire
 le vide dans la salle d'a séances comme une
 machine pneumatique. Dès que le président
 annonce qu'on va le reprendre tout le monde se
 répend dans les couloirs. La Commission seule
 reste, non pas même toute entière, en tête-à-tête
 avec les défenseurs des amendements, toujours
 les mêmes. Au banc du gouvernement, le seul
 ministre des Cultes, M. Bi-nveas-Martin, qui n'a
 pas l'air de comprendre grand chose à ce qui se
 fait devant lui. Et personne d'ailleurs n'y com-
 prend rien ou plus. La semaine dernière, l'on s'
 en est spectacle de voir un article accepté le len-
 demain par ceux qui l'avaient combattu la veille
 et répondu par ceux qui l'avaient proposé.

Oh ! M. Combes et sa camarilla maçonnique
 ont fait de la bien bonne besogne, en un tour-
 nant de l'histoire des peuples bien choisis.
 Le trouble et l'incertitude sont partout dans
 le monde ; chaque nation, incertaine de son avenir
 et de son orientation, se concentre sur elle-même
 observe, dans la paix intérieure, l'horizon plein
 de menaces. Mais nous, nous sommes jolies en
 plein désordre matériel et moral, les consciences
 sont mises au prise, la ruspation, la délation,
 la haine font l'œuvre, et le vœu systématiquement
 à dériver la défense nationale, notre armée
 et notre marine, et le vœu sacrilège de planter
 dans le fumier le drapeau de la patrie trouve des
 défenseurs jusqu'à la tribune de la Chambre !

Nous vio public que l'heure est faite de rayons
 et d'ombres. Mardi, c'était du soleil avec cette
 entrée éphémère d'Alphonse XIII à Paris, un
 million de ovations sur un d'une foule vibrante
 de sentiments les plus divers, — foule séduite
 par la bonne grâce de ce jeune souverain à qui
 tous les longs espoirs sont permis pour le relèvement
 de son pays, toute flûte de ce nouvel
 hommage apporté par l'Europe, si longuement
 honteuse, à la France relevée par la République
 signés des dernières années du siècle passé, foule
 avide de l'occasion de manifester son culte
 patriotique inextinguible.

Et à quoi donc s'appuierait la personnalité
 nationale, si non à cette armée qu'elle
 acclame sur le passage des régiments destinés
 d'être déployés dans les avenues de la capitale ?
 C'est le courage de la plus arde, celle qui impose
 la paix avec dignité.

Il est-on jamais sûr de ce que réserve demain ?
 Il n'y a pas si longtemps encore que cette même
 foule portait en triomphe les maris d'Avellan et
 faisait au couple impérial de Russie, de la Russie
 amie et aidé, le même accueil enthousiaste qu'elle
 prodigue aujourd'hui au roi d'Espagne sur la
 latitude. Qui aurait dit alors que ces marins vajoques
 par une puissance inouïe, allaient avoir
 leur tombeau dans les eaux de la mer Ionie, au
 large de Port-Arthur et dans la roccière du
 détroit de Corée ? Qui aurait dit que le tra-
 ruyonnais ami de jeunesse et de confiance, allait
 connaître toutes les épreuves, la haine d'une
 partie de son peuple, la désorganisation de son
 Empire, la déroute sur tous les champs de bataille
 la nécessité de capituler à l'intérieur et à l'exté-
 rieur ?

Car il faudra bien enfin que le point d'honneur
 finisse par céder à la raison et au sentiment
 d'humanité si possible, si dure que puisse être
 desormais la paix.

La guerre que soulève la Russie n'est au bout
 du compte qu'une guerre coloniale poncive
 hors des frontières réelles, hors des eaux de
 l'Empire. Le politique même qui en fut la cause
 était une déviation du dessein primitif, pacifique
 et commercial qui présida d'abord à l'action
 russe en Extrême-Orient. Ce fut un erreur qui
 a déjà coûté trop d'hécatombes de vies humaines
 trop de deuil, pour qu'on s'arrête pas, sans
 hésiter davantage, le sol du sang répandu.

C'est état de choses, non allié l'ont trop long-
 temps perdu de vue dans l'ardeur de la lutte. Ils
 sont vaincus, irrémédiablement vaincus depuis la
 défaite navale de Tsushima. Avec la flotte de
 Rodjesteck s'est ombré leur dernier espoir de
 revanche prochaine. Ils ont tenté toutes les
 reliefs, toutes leurs ressources, pour les employer
 sur d'autres terrains plus naturels, en Europe,
 au Levant, dans l'Asie centrale, et leur activité
 trouvera, dans l'œuvre de réforme abordée par
 Nicolas II, un but autrement intéressant, extrême-
 ment national.

Mots pour rire

Les bizarreries de la langue française.
 On dit d'un personnage qui vient de mourir
 qu'elle s'est éteinte, et aussitôt après en parlant
 d'elle on dit feu un tel ou feu une telle.

L'éternelle coquetterie.
 « Je regrette, madame, de vous importuner,
 dit à une dame entre deux âges au soir d'un
 bal, mais pour la coiffure de ce soir, il faut abso-
 lument que vous donniez assistance à votre fige ».

« Soit, répliqua-t-elle dans, mais promettez-moi
 auparavant de l'écrire aussi fleurette que
 possible ».

CHRONIQUE LOCALE TOURCOING

Nos Orateurs

Il ne s'agit plus d'avoir des députés pour
 légiférer et des sénateurs pour valider ou
 rejeter les décisions des premiers. Il se
 forme dans les deux chambres, des groupements
 politiques, qui ont la préférence de
 s'imposer ou plutôt d'imposer leurs vœux
 ministres qui appartiennent à leur catégorie
 politique.

Comme le disait avec raison M. Ribot, il
 est inutile que les députés élisent, il est
 oisifs qu'ils discutent, si malgré toutes les
 bonnes raisons qu'ils font valoir, ils ne sont
 pas écoutés, parce que la commission de la
 séparation s'agit l'initiative législative de la
 délégation des gauches. De reste, et c'
 n'est plus évident que la participation effec-
 tive des groupes de gauche : dans l'élaboration
 des amendements présentés par le rappor-
 teur.

Les dispositions libérales qui étaient fait
 jour par le vote de l'article IV, ont à tel
 point liquidité, avarié même, les anciens
 blocards, que, sous prétexte de défendre les
 prérogatives de l'Etat laïque, contre les sol-
 licitations prétentions de l'Eglise catholique, —
 car c'est contre cette dernière que se sont
 dirigés tous les velds de la franc-maçonnerie
 dorée — ils ont tenu un concubinage secret
 et décidé de contrôler l'Europe, au amendement
 adroitement rédigé, les effets de l'article
 IV.

C'est pas que cet article, tout redoublé
 ait une portée bien grande : il reconnaît,
 chose qui n'ignore sans exception ceux
 qui font profane sous d'athéisme, la hiérarchie
 de l'Eglise catholique, il stipule que dans la
 dévolution des biens des fabriques, l'asso-
 ciation qui sera déclaré bénéficiaire des dits
 biens, devra avoir à sa tête un prêtre catho-
 lique, lequel sera approuvé par son évêque.
 Rien n'est plus logique, car un prêtre qui
 ne tiendrait pas les pouvoirs de son évêque,
 qui s'imposerait sans le consentement de
 son évêque, ne serait plus un prêtre catho-
 lique, mais un prêtre schismatique, et comme
 tel exclu de la société des fidèles. Nos Jacobins
 modernes savent tout cela, n'en doutons
 pas, mais ce qu'ils travaillent, c'est le secret
 de donner naissance aux schismes et de
 saper par la base la hiérarchie ecclésiastique
 de l'Eglise catholique. Impuissants à annuler
 un vote acquis, ils emploient ce moyen
 détourné, au moyen hypocrite, pour annihiler
 ou restreindre les effets de l'article IV.

La Chambre des députés se dégageant à
 un mois d'intervalle, à deux votes l'article VI
 sonnoisement amendé par la délégation des
 gauches, et de retour à l'arbitraire ouvrira
 la voie à des procès de l'indépendance, qui seront
 de par le loi, soumis à l'examen du Conseil
 d'Etat. Pour nos lecteurs qui ont peut-être
 courus des choses de la politique, nous
 dirons que cette délégation des gauches est
 composée de majeure partie d'avocats et de
 médecins riches, et parmi ces derniers nous
 sommes intéressés député M. Dron. En effet le
 Journal Officiel produit son nom comme
 étant l'un des signataires de l'amendement
 présenté par la délégation.

S'il nous fallait rendre compte des débats
 que cet amendement a soulevés, nous n'en
 dirions pas, hors nous nous devons à dire que
 M. Dron n'a sans doute pas été jugé capable
 de défendre convenablement cet amendement,
 car il est resté Agé sur son banc, et ses
 co-signataires Demoulin et Luygoux ont
 seuls assumé cette tâche ingrate. Paroissien,
 succédant à M. Ribot, notre sympathique
 député M. Grossain, aussi modeste dans
 son savoir que M. Dron est orgueilleux dans
 ses domes sciences, a démontré juridiquement
 ses applaudissements de centre et de la
 droite, que cet amendement hypocrite était
 inspiré par un esprit de parti. M. Dron n'est
 bien gardé de répondre à son collègue de
 Tourcoing, car il n'aurait pu empêcher ces
 docteurs de faire une comparaison qui n'aurait
 pas été à son honneur.

Cependant quand on vote volontiers ces
 éloges, quand on méconnaît chez ces
 adversaires politique tout talent oratoire,
 on devrait valoir avec empressement l'oc-
 casion.